

qui écoutent un discours, le nombre de partisans du parti du député qui l'écoutent, et le nombre total des personnes présentes à la Chambre.

Si un député prononce un plaidoyer très logique dans l'intérêt des contribuables qu'il représente, et qu'il voit le ministre des Finances qui bavarde allègrement à l'arrière-ban, sans l'écouter, cela peut à l'occasion être admissible, mais si l'on voit cela à la télévision, une image rapide suffit à discréditer le plaidoyer, quels qu'en soient la valeur et la logique. J'aurais aimé m'étendre davantage sur les différences entre la télévision et le hansom si j'en avais le temps. Puis-je signaler qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur?

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LE DÉPÔT DU LIVRE BLANC

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné le débat que nous venons d'avoir, il est à propos de dire, je crois, que c'est maintenant l'heure des couche-tard, pour ceux qui sont encore debout, capables de voir ce qui se passe et de décider s'il faut ou non y ajouter foi. Ma question ce soir découle de celle que j'ai posée le jeudi 18 décembre et qu'on trouve à la page 2130 du hansom.

• (10.00 p.m.)

Puis-je dire d'abord que souvent un ministre ou un secrétaire parlementaire, en répondant à une question des couche-tard, se plaint de ce que l'interrogateur y présente un sujet non abordé au moment de la première question. Il est arrivé parfois, je le reconnais, que nous, de l'opposition, ayons étoffé nos questions. Puis-je signaler au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, présumant qu'il répond à ma question ce soir, que lorsque j'ai posé cette question le 18 décembre, elle se composait de deux parties auxquelles j'espère qu'il pourra répondre ce soir.

La première partie de ma question concernait le dépôt du Livre blanc sur la sécurité sociale. J'ai demandé instamment qu'il soit déposé sans autre délai et j'ai exprimé l'espoir qu'il le serait pour notre retour en janvier. Cela ne s'est évidemment pas produit et

[M. Horner.]

nous sommes maintenant en février. Je demande à nouveau instamment au gouvernement de déposer au plus tôt ce Livre blanc sur la sécurité sociale, mais j'ajoute quelque chose que je n'ai pas dit le 18 décembre, nous estimons que nous devrions non seulement avoir ce Livre blanc, mais aussi que le rapport Willard sur lequel il se fonde devrait être rendu public.

Je voudrais faire remarquer qu'alors qu'on essaie de nous vendre l'idée d'Information Canada et que l'on nous répète que le gouvernement cherche à nous donner tous les renseignements possibles, celui-ci ne tient guère parole en refusant de nous communiquer un important document comme le rapport Willard sur la sécurité sociale. Monsieur l'Orateur, s'il existe un fond de vérité dans ces discours sur la démocratie de participation et s'il est vrai que le gouvernement est d'accord sur la recommandation du groupe d'étude sur l'information portant que tout rapport soit rendu public, alors voilà l'occasion toute trouvée de nous le prouver. Toute cette question de sécurité sociale est extrêmement importante, et je prétends que nous avons le droit de voir le rapport Willard et de prendre connaissance du Livre blanc du gouvernement sur la sécurité sociale dans le plus bref délai.

Monsieur l'Orateur, voici la deuxième partie de ma question du 18 décembre:

Puis-je redemander au ministre si, à cause du retard à déposer le Livre blanc, le gouvernement songe à une augmentation provisoire des pensions de vieillesse?

Ma question est demeurée sans réponse ce jour-là, tout comme elle l'avait été deux jours auparavant. Je la pose donc de nouveau, monsieur l'Orateur. Il est de notoriété publique que nos citoyens à la retraite ont peine à suivre le rythme ascendant du coût de la vie. On songe à eux chaque fois qu'il est question d'inflation, ces pauvres pensionnés, ces gens à revenu fixe. Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir compris le besoin des fonctionnaires retraités dont la pension sera accrue à compter d'avril. A mes yeux, ce besoin se fait sentir chez tous les retraités et il est raisonnable, dans la conjoncture actuelle, d'augmenter le montant de base des pensions de vieillesse; j'exhorte donc la Chambre à y consentir.

Je ne sais pas ce qu'a recommandé le rapport Willard, ni ce que dira le Livre blanc sur la sécurité sociale, mais il est certain que ces documents n'en reviendront pas à l'évaluation des besoins et qu'ils ne renverront pas non plus l'affaire aux provinces. Ils confirmeront, à n'en pas douter, que nous devrions aller de l'avant en matière de sécurité sociale. Aller de l'avant signifie améliorer les pensions de vieil-